

A photograph of a female teacher with brown hair, wearing a bright red jacket over a black turtleneck, smiling warmly. She is surrounded by five children of various ages. To her left, a young boy with glasses and a grey sweater has his hand on her shoulder. Next to him, another young boy in a brown sweater with blue and white stripes looks towards the camera. To her right, a girl with long, curly brown hair and a pink sweater has her hand on her shoulder. In the foreground, a young girl with brown hair, wearing a blue sweater over a white collared shirt, is smiling. The background is plain white.

Des écoles à
l'écoute des élèves

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario
Rapport
annuel
2006

Le rapport annuel de 2006 rend hommage aux enseignantes et enseignants qui, par l'empathie dont ils font preuve, aident les élèves à atteindre leur potentiel.



Des écoles à l'écoute des élèves

- 2 Coup d'œil sur l'Ordre
- 3 Mandat de l'Ordre
- 4 Message du président
- 6 Message du registrateur
- 9 Conseil de l'Ordre
- 11 Engagement envers un enseignement de qualité
- 13 Régie
- 17 Normes pour une pratique efficace
- 20 Connaissances et habiletés pour les classes d'aujourd'hui
- 21 Interjeter appel des décisions de l'Ordre
- 23 Recevoir les plaintes et mener des enquêtes
- 27 Situation financière en 2006
- 30 Rapport des vérificateurs
- 31 États financiers
- 36 Statistiques de 2006

En couverture :

Marie-Josée Lalonde

Membre depuis 1997, Marie-Josée Lalonde enseigne la 2^e année à l'école catholique St-Dominique de Timmins. Elle relate l'histoire d'un élève qui éprouvait des difficultés tant sur le plan scolaire que social. Il défiait constamment l'autorité et avait peu d'amis.

«Un jour, je me suis assise avec lui et je lui ai dit que je l'aimais bien et qu'il n'avait pas besoin d'agir ainsi pour attirer mon attention. Il est devenu l'un de mes meilleurs élèves! Il vivait des succès dans ses travaux et s'était fait des amis. Je pense qu'il avait seulement besoin de savoir qu'il était apprécié. Tous les jours, je m'efforce d'être attentive envers mes élèves. Quelle était la couleur du chandail d'Émilie? Nicolas souriait-il aujourd'hui? Malgré la lourdeur du curriculum, on doit se rappeler que nos élèves ont des besoins émotionnels.»

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directeurs d'école, les directeurs adjoints, les agents de supervision et les directeurs de l'éducation – hommes et femmes – doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre s'occupe d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie; de délivrer, suspendre ou annuler les cartes de compétence; d'agrèer les programmes et cours de formation à l'enseignement, et de prévoir la formation continue des membres; de recevoir les plaintes déposées contre eux et de faire enquête sur ces plaintes. Il doit également communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site www.oeeo.ca et des rapports annuels.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives ont pour but de favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Il peut notamment assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et le site web un sommaire de chaque audience, ainsi que la décision rendue.

Gestion

L'Ordre est dirigé par un conseil de 37 membres dont 23 sont membres de l'Ordre élus par leurs collègues. Les membres sont élus pour trois ans. Ils représentent l'ensemble des conseils catholiques et publics de langues française et anglaise, ainsi que les paliers élémentaire et secondaire de la province. Au total, 14 membres du conseil sont nommés par le gouvernement provincial pour des mandats de trois ans au plus. Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Membres

La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants. Directeurs d'école, directeurs adjoints, agents de supervision et directeurs de l'éducation – hommes et femmes – doivent tous détenir une carte de compétence pour occuper leur poste. Par conséquent, ils sont aussi membres de l'Ordre. Nos membres travaillent au sein des facultés d'éducation, du ministère de l'Éducation, des fédérations d'enseignants, de l'Ordre, des écoles privées et d'autres établissements d'enseignement. Certains travaillent ailleurs au Canada et dans le monde. En 2006, l'Ordre comptait 206 859 membres en règle.

Services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une vaste gamme de ressources en enseignement et en éducation, fournies dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans notre revue trimestrielle, *Pour parler profession*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de pression et d'autres provinces au Canada se tournent vers l'Ordre pour en savoir plus sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, et le statut des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario s'explique par la richesse et l'étendue des connaissances et expériences des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les enseignants et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes et les résoudre. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires afin de mieux traiter les dossiers liés à la profession.

Mandat de l'Ordre



- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les critères d'inscription à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que la carte de base, soit la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

Message du président



Don Cattani
Président du conseil

C'est pour moi un honneur d'avoir été choisi pour présider le 4^e conseil de l'Ordre. Je suis enthousiaste à l'idée de travailler avec tous les partenaires en éducation pour que notre régie reflète tout ce que la profession a de mieux.

Le rapport annuel de 2006 rend hommage aux enseignantes et enseignants dont l'empathie, la compassion et le discernement permettent aux élèves d'atteindre leur potentiel.

Que ce soit en éveillant l'esprit d'un enfant de six ans qui lit une phrase pour la première fois, en renforçant le talent particulier d'un jeune artiste ou en nourrissant les espoirs des élèves qui se battent pour réussir, les enseignantes et enseignants usent de compassion pour tirer le meilleur des élèves.

Je suis enseignant depuis plus de trente ans. Ma propre expérience m'a appris qu'il est impossible d'éduquer les enfants et les jeunes adultes sans éprouver de l'empathie pour eux. Dans notre profession, la compassion permet aux élèves de surmonter les défis quotidiens.

C'est pourquoi je suis fier des nouvelles normes d'exercice et de déontologie de la profession. Elles sont fondées sur des valeurs et des concepts tels que la compassion, l'engagement et l'entretien de relations respectueuses et enrichissantes.

Le conseil de l'Ordre a approuvé les normes d'exercice et de déontologie révisées en juin dernier, mettant fin à un processus auquel près de 9 000 membres de l'Ordre, intervenants en éducation, parents, élèves et membres du public ont participé.

Le conseil a mené la révision pour veiller à ce que les normes continuent de refléter la nature évolutive de la profession enseignante.

Au cours de 2006, l'Ordre a continué de transmettre des suggestions au ministère de l'Éducation concernant diverses initiatives réglementaires, y compris le projet de loi 52 sur l'apprentissage des élèves jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous avons appuyé les objectifs du projet de loi, soit de garder les élèves à l'école, de réduire le taux de décrochage et d'explorer des voies non traditionnelles vers le succès des élèves.

Toutefois, nous avons exprimé nos inquiétudes au sujet de la perte potentielle de la responsabilité publique en matière d'apprentissage. Le projet de loi, adopté en décembre, fait référence à des possibilités équivalentes d'apprentissage, mais qui seraient hors de l'éducation offerte par les conseils scolaires et ne relèveraient donc pas de l'Ordre.

Deux mille six fut l'année des élections du conseil de l'Ordre. L'adoption du projet de loi 78 a fait passer le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui siègent au conseil de 17 à 23.

À l'aube de notre 10^e anniversaire, l'élection d'un nouveau conseil annonce de nouveaux débuts. Il me tarde de travailler avec le conseil, élargi par le gouvernement à la demande des membres de la profession, ainsi qu'avec les intervenants en éducation, pour remplir le mandat de l'Ordre.

Il est impossible d'éduquer les enfants et les jeunes adultes sans éprouver de l'empathie pour eux.

L'ajout de six sièges réservés à des enseignants actifs sur le marché du travail favorise un sentiment d'appartenance chez les enseignants pour leur organisme professionnel. Les différentes perspectives qu'apportent les membres du conseil, en fonction de leur expérience et de leur rôle, contribuent à des débats éclairés au sein du conseil.

Le projet de loi 78 a aussi officiellement aboli le Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario.

Le gouvernement l'a remplacé par le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, un programme obligatoire qui vise à soutenir les enseignants nouvellement diplômés occupant un poste permanent, à temps plein ou à temps partiel, dans une école financée par la province.

Ce programme reprend plusieurs conseils que l'Ordre avait transmis au gouvernement, il y a trois ans, dans son exposé de politique intitulé *Insertion professionnelle des nouveaux enseignants : grandir dans la profession*.

En novembre, à la suite du départ à la retraite de Doug Wilson, le conseil a nommé Brian P. McGowan comme nouveau registrateur et chef de la direction. Les membres du conseil sont reconnaissants envers M. Wilson pour ses nombreuses années passées au service de l'éducation en Ontario et pour son engagement envers l'Ordre. M. McGowan s'est joint au personnel de l'Ordre en 2003 à titre de registrateur adjoint. Nous sommes heureux de poursuivre notre travail avec lui.

L'Ordre a aussi nommé Lise Roy-Kolbusz registratrice adjointe, par intérim. Ayant œuvré plus de 30 ans dans l'enseignement catholique de langue française et de langue anglaise, M^{me} Roy-Kolbusz était entrée à l'Ordre en 2005 en tant que coordonnatrice des Services en français.

La Fondation de l'Ordre a remis la quatrième bourse annuelle Joseph W. Atkinson à Ainsley Latour, étudiante en enseignement à l'Université Queen's de Kingston. M^{me} Latour a reçu plusieurs bourses pour son excellence au plan scolaire et son engagement communautaire, y compris la bourse Whitby Race Relations pour son leadership au chapitre d'activités multiculturelles.

Souffrant elle-même de perte d'acuité auditive, elle a été active au sein de l'Association des malentendants canadiens et a travaillé auprès d'enfants et d'adolescents dans des camps et des milieux d'apprentissage en plein air pendant plusieurs étés. Elle a hâte d'enseigner la biologie et la chimie au secondaire dans les écoles de l'Ontario. L'Ordre est fier de récompenser cette future jeune enseignante exemplaire.



Don Cattani
Président du conseil

Message du registrateur



Brian P. McGowan
Registrateur et
chef de la direction

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2006.

L'Ordre a mis de l'avant de nombreuses initiatives afin d'aider l'intégration du personnel enseignant formé à l'étranger, d'améliorer la préparation des enseignantes et enseignants de l'Ontario, de soutenir les pédagogues tout au long de leur carrière et de les aider à accomplir un travail remarquable auprès des élèves de la province.

Le conseil de l'Ordre a approuvé les recommandations pour modifier de façon considérable les qualifications requises pour enseigner. Ces recommandations ont vu le jour à la suite de notre révision de la réglementation qui régit la formation des futurs enseignants et leur perfectionnement professionnel continu.

Cette première révision substantielle des qualifications requises pour enseigner en 25 ans visait à mieux préparer le personnel enseignant au système d'éducation de demain.

Les recommandations de l'Ordre sont le fruit d'une consultation d'envergure menée sur une période de 20 mois auprès de ses membres et des intervenants en éducation.

Parmi ces recommandations, notons l'élaboration, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, d'un nouveau règlement, et l'invitation des membres de l'Ordre à participer à la création de ressources efficaces et de lignes directrices relatives à des programmes, ainsi qu'à des conseils professionnels dans ce domaine.

Les recommandations comprennent aussi l'organisation – de concert avec les facultés d'éducation, les membres de l'Ordre et les partenaires en éducation – d'un colloque sur la place du stage dans la formation à l'enseignement.

Notre rapport annuel souligne le travail d'enseignantes et d'enseignants attentionnés qui font quotidiennement preuve de compassion, qui encouragent leurs élèves à se fixer des objectifs pour se dépasser, qui mettent les jeunes esprits au défi et qui leur font des éloges. Nous sommes fiers de ces enseignants qui sont conscients qu'un milieu où règne l'empathie permet aux élèves de se sentir à la hauteur et favorise leur apprentissage.

Deux mille six marque la dernière année de l'étude quinquennale sur la transition à l'enseignement, dans le cadre de laquelle nous avons demandé à des membres diplômés entre 2001 et 2005 de nous parler de leurs premières expériences dans la profession.

Financée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, l'étude s'inscrit dans le cadre de nos efforts pour mieux comprendre ce que vivent nos membres dans les premières années de leur carrière. Les réponses de 2006 indiquent que les nouveaux membres doivent attendre jusqu'à trois ans avant de décrocher un premier poste à temps plein, à l'exception des francophones qui ont de bien meilleures perspectives d'emploi, ainsi que des spécialistes en mathématiques, en chimie, en physique et en études technologiques.

Les données montrent aussi que le personnel enseignant formé à l'étranger continue d'avoir de la difficulté à décrocher un emploi. Nombreux sont ceux qui ne peuvent trouver du travail à temps plein et doivent accepter des postes de suppléance, et ce, même s'ils ont les qualifications dans une matière en demande.

Je suis fier des nouvelles initiatives du programme Enseigner en Ontario, car elles fourniront encore plus d'aide aux personnes formées à l'étranger qui aspirent à trouver un poste en enseignement dans la province.

Nous sommes fiers de ces enseignants qui sont conscients qu'un milieu où règne l'empathie permet aux élèves de se sentir à la hauteur et favorise leur apprentissage.

Grâce à un nouveau programme gouvernemental de financement, Enseigner en Ontario aidera non seulement les personnes formées à l'étranger à devenir membres de l'Ordre, mais aussi à trouver un emploi et à créer des réseaux. Citoyenneté et Immigration Canada fournira 2 millions de \$ additionnels, échelonnés sur trois ans.

L'Ordre, en partenariat avec Enseigner en Ontario, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, LASI compétences mondiales, Skills for Change et le Centre des femmes de Windsor – Aide aux immigrantes, aideront le personnel enseignant formé à l'étranger à faire des recherches fructueuses sur le marché de l'emploi ontarien.

En 2006, on a fourni de l'information et des conseils à plus de 4 000 immigrantes et immigrants désirant obtenir l'autorisation d'enseigner dans la province.

La profession enseignante, dans son ensemble, a continué de croître en 2006. Le 31 décembre, l'Ordre comptait plus de 206 000 membres en règle.

En outre, nous continuons de veiller à élaborer des publications de qualité et d'allure professionnelle. Nous avons investi plus de ressources dans le développement des communications électroniques afin de réduire les coûts tout en améliorant les services.

Nous avons révisé notre site web de façon importante pour améliorer les services aux diplômés de l'Ontario et aux postulants des autres provinces et de l'étranger. Le site donne de l'information particulière à chaque pays sur les conditions de certification dans une douzaine de territoires de compétence, partout dans le monde.

En visitant notre site, nos membres et le public peuvent rapidement localiser de

l'information sur nos services, le perfectionnement professionnel, et les exigences professionnelles et scolaires nécessaires pour entrer dans la profession.

Nous offrons encore plus de services dans la Section réservée aux membres de notre site. Il est maintenant possible de mettre à jour ses renseignements personnels et professionnels, ainsi que d'imprimer sa carte de compétence la plus récente. Les membres peuvent aussi communiquer entre eux par le biais de leur section sécurisée, que ce soit à l'école, à la maison ou dans le réseau Espace enseignant.

Ce réseau a pour but d'aider le personnel enseignant formé à l'étranger à créer des liens en Ontario afin de trouver un emploi, d'apprendre des techniques de gestion de classe et de trouver des ressources pédagogiques.

En 2006, les membres ont voté aux élections du 4^e conseil par l'intermédiaire de la Section réservée aux membres. Ils pouvaient lire les biographies des candidatures, consulter des prospectus électroniques et écouter des messages enregistrés pour inciter au vote.

Le 4^e conseil de l'Ordre compte quelques nouveaux visages.

Brian Doubleday de Fordwich représente le Sud-Ouest – temps plein ou temps partiel. Laura Featherstone de Toronto occupe le siège représentant le Centre de l'Ontario – temps plein. Brent Hamelin de Midland est au poste Centre-Sud de l'Ontario – temps plein. Sharon Young Kipp de London représente le Sud-Ouest – temps plein. Tanya Roberts d'Ottawa siège pour le Sud-Est – temps plein. Hanno Weinberger de Burlington a été élu au poste Centre-Sud

– temps plein ou temps partiel. John Wells de Sault Ste. Marie représente le Nord-Ouest – temps plein.

Heather Nagy de Toronto représente les conseils scolaires publics de langue anglaise – secondaire et remplace un membre qui s’est désisté. Dean Favero de Rockland occupe le poste représentant les conseils scolaires catholiques de langue française – élémentaire. Annilee Jarvis de Holland Landing a été élue au poste représentant les conseils scolaires publics de langue anglaise – élémentaire. Jacques Pavesi de Burlington a été nommé pour occuper un poste resté vacant et qui n’a pas été contesté, soit les conseils scolaires catholiques de langue française – secondaire. Tianna Travaglini-Babic de Sault Ste. Marie occupe le siège représentant les conseils scolaires catholiques de langue anglaise – élémentaire.

Helen Fox de Toronto représente les agents de supervision. Peter Joong de Willowdale siège au poste représentant les facultés d’éducation. Ruth Ann Penny de Toronto représente les écoles privées et Henry Tyndorf de Mississauga, les directions et directions adjointes.

Le gouvernement provincial a nommé Mike Lesperance, résident de Lasalle, et John Tucker, de Battersea, à deux postes vacants pour représenter le public.

En 2006, Linda Zaks-Walker a été nommée coordonnatrice de la Division des enquêtes et des audiences, après avoir été chef d’Enseigner en Ontario pendant les deux premières années d’existence du programme.

L’Ordre a commencé à utiliser de la technologie vidéo interactive en 2006 afin de

consulter, via satellite, ses membres de partout dans la province. Ainsi la communication devient-elle possible quand les rencontres en personne ne le sont pas. Cette démarche a été particulièrement fructueuse auprès de la communauté franco-ontarienne.

En outre, nous avons continué de veiller à ce que nos membres franco-ontariens se sentent représentés dans nos publications grâce à une série de consultations visant à améliorer notre communication avec cette communauté.

Tout au long de notre courte existence, nous avons énormément profité d’une communication ouverte avec nos membres. Je suis fier de la façon dont nous avons travaillé pour offrir davantage d’occasions à nos membres de s’exprimer. Le dialogue est essentiel à l’amélioration constante de la réglementation de la profession enseignante, ainsi qu’à la découverte de solutions aux problèmes communs.

L’Ordre continuera de chercher des façons d’encourager les pédagogues à dialoguer, que ce soit entre eux, avec l’Ordre ou avec le public.

Je veux saisir cette occasion d’exprimer ma gratitude envers les membres du conseil, présents et passés, et le personnel de l’Ordre pour l’ardeur qu’ils ont montré au travail. Ils soutiennent la profession chaque jour par leurs compétences et leur dévouement professionnels.



Brian P. McGowan
Registreur et chef de la direction

Conseil de l'Ordre

Au 31 décembre 2006

Membres élus

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre

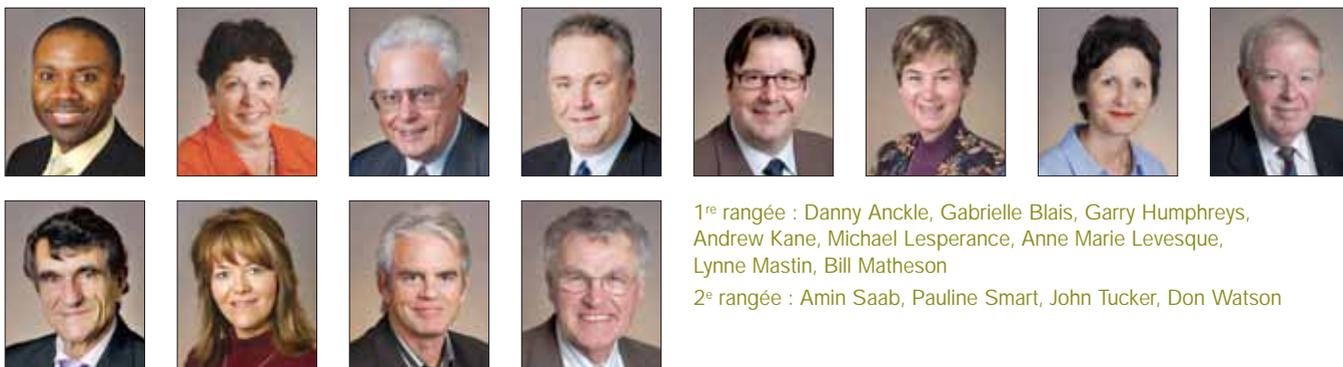


1^{re} rangée : Paul Brazeau, Don Cattani (président), Brian Doubleday, Dean Favero, Laura Featherstone, Rosemary Fontaine, Nicke Forte, Helen Fox
2^e rangée : Brent Hamelin, Gord Hough, Annilee Jarvis (v.-p.),

Peter Joong, Heather Nagy, Jacques Pavesi, Ruth-Ann Penny, Tanya Roberts

3^e rangée : Tianna Travaglini-Babic, Jacques Tremblay, Henry Tyndorf, Hanno Weinberger, John Wells, Sharon Young Kipp

Membres nommés

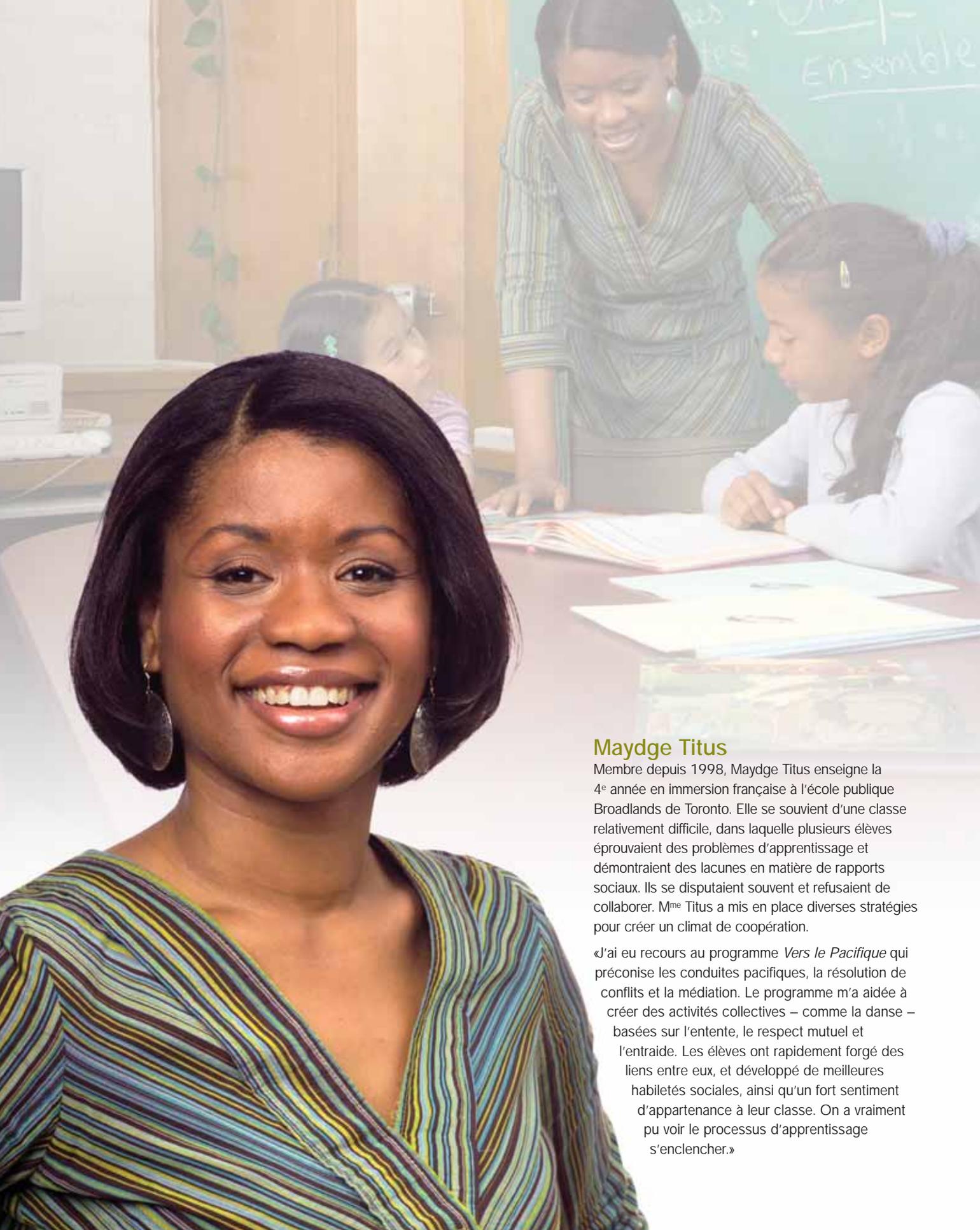


1^{re} rangée : Danny Anckle, Gabrielle Blais, Garry Humphreys, Andrew Kane, Michael Lesperance, Anne Marie Levesque, Lynne Mastin, Bill Matheson

2^e rangée : Amin Saab, Pauline Smart, John Tucker, Don Watson



Brian P. McGowan
Registrateur et chef
de la direction



Maydge Titus

Membre depuis 1998, Maydge Titus enseigne la 4^e année en immersion française à l'école publique Broadlands de Toronto. Elle se souvient d'une classe relativement difficile, dans laquelle plusieurs élèves éprouvaient des problèmes d'apprentissage et démontraient des lacunes en matière de rapports sociaux. Ils se disputaient souvent et refusaient de collaborer. M^{me} Titus a mis en place diverses stratégies pour créer un climat de coopération.

«J'ai eu recours au programme *Vers le Pacifique* qui préconise les conduites pacifiques, la résolution de conflits et la médiation. Le programme m'a aidée à créer des activités collectives – comme la danse – basées sur l'entente, le respect mutuel et l'entraide. Les élèves ont rapidement forgé des liens entre eux, et développé de meilleures habiletés sociales, ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à leur classe. On a vraiment pu voir le processus d'apprentissage s'enclencher.»

Engagement envers un enseignement de qualité

Comité exécutif, comité de rédaction

Le comité exécutif s'occupe des affaires de l'Ordre entre les réunions du conseil. Il prend des décisions et fait des recommandations indépendamment en vertu de son mandat, puis fait rapport de ses activités au conseil. Le comité exécutif est responsable d'examiner les rapports des autres comités du conseil, des comités spéciaux et des sous-comités et panels.

En 2006, le comité exécutif était composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil, des présidents des comités d'aptitude professionnelle, de discipline, d'appel des inscriptions, d'enquête, des normes d'exercice de la profession et d'éducation, des finances et d'agrément, ainsi que d'au moins deux membres du conseil nommés pour représenter le public au conseil. Les membres du comité ont de nombreuses années d'expérience en tant que pédagogues, administrateurs, conseillers scolaires et professionnels dans d'autres domaines, comme les affaires et le droit.

En 2006, le comité exécutif a révisé le rapport du comité spécial concernant la description des tâches, le nombre d'heures consacrées à la présidence du conseil et la rémunération pour ce poste à temps plein. Il a aussi émis des recommandations à ce sujet.

Il a recommandé que le conseil approuve la motion du comité des ressources humaines concernant la nomination de Brian P. McGowan comme nouveau registrateur et chef de la direction de l'Ordre, ainsi que la motion sur l'élaboration d'un processus de recrutement pour combler le poste de registrateur adjointe ou registrateur adjoint.

Le comité exécutif a formulé des recommandations sur diverses initiatives de politiques, y compris la réaction de l'Ordre à propos du projet de loi 124 sur l'accès équitable aux professions réglementées.

Il a passé en revue des points soulevés par le conseil et a émis des recommandations, le cas échéant. Par exemple, le comité a examiné les modifications au Règlement 293/00 sur l'élection des membres du conseil, visant à ajouter six nouveaux postes régionaux réservés à des enseignants.

En outre, le comité a nommé des membres pour siéger aux comités permanents, spéciaux et réglementaires quand le besoin s'est présenté.

Le comité exécutif a aussi l'autorité de rendre une ordonnance provisoire enjoignant le registrateur de suspendre la carte de compétence s'il est d'avis que les actes ou la conduite du membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité a approuvé une ordonnance provisoire en 2006 et a fait suivre le cas directement au comité de discipline pour qu'il le règle promptement.

Au cours de l'année, la présidente du conseil et le registrateur ont poursuivi leur travail dans le cadre de la Table ronde de partenariat en éducation. L'Ordre est représenté à chacune des quatre tables rondes qui se penchent sur des questions portant sur l'éducation de l'enfance en difficulté, la littératie et la numératie, l'apprentissage jusqu'à 18 ans et la réussite des élèves, ainsi que sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

Comité exécutif (à partir de novembre 2006)

Don Cattani
(président)
Annilee Jarvis
(vice-présidente)
Paul Brazeau
Dean Favero
Rosemary Fontaine
Nick Forte
Gord Hough
Andrew Kane
Jacques Tremblay
Don Watson

Comité exécutif (jusqu'au 8 novembre 2006)

Marilyn A. Laframboise
(présidente)
Nancy Hutcheson
(vice-présidente)
Don Cattani
Ted Coulson
Norm Fortin
(jusqu'en mai)
Garry Humphreys
(d'octobre à novembre)
Andrew Kane
(à partir de juin)
Gail Lilley
(jusqu'en septembre)
Iain Munro
Janet Ouellette
Elizabeth Papadopoulos
Jennifer Pitt
Amin Saab
(de mai à juin)

Comité de rédaction (à partir de novembre 2006)

Anniee Jarvis
(présidente)
Dean Favero
(vice-président)
Gabrielle Blais
Michael Lesperance
Henry Tyndorf

Comité de rédaction (jusqu'au 8 novembre 2006)

Marilyn A. Laframboise
(présidente)
Iain Munro
Gabrielle Blais
(à partir de juin)
Andrew Kane
Patrick Slack
(jusqu'en avril)
Jacques Tremblay

Comité de rédaction

La revue trimestrielle de l'Ordre, *Pour parler profession*, est l'un des nombreux moyens mis à la disposition de nos membres pour les aider à se perfectionner la vie durant. Elle sert de tribune à des questions pertinentes sur l'avenir de l'enseignement et de l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et les normes d'exercice.

Le comité de rédaction est chargé de l'élaboration d'une politique éditoriale et publicitaire de la revue. Pour une revue sur l'enseignement, son tirage est l'un des plus importants en Amérique du Nord. C'est aussi la seule revue de langue française sur l'enseignement que tous les pédagogues des écoles ontariennes de langue française reçoivent.

Le comité examine les textes présentés pour publication dans chaque numéro et s'efforce de choisir des articles susceptibles d'intéresser et d'informer tous les membres. Chaque numéro présente de nouvelles ressources, des sites web utiles pour les enseignants et leurs élèves, et un calendrier des conférences pour permettre aux membres de trouver rapidement des ressources d'apprentissage professionnel.

Les fournisseurs annoncent leurs cours de perfectionnement professionnel et les membres se tiennent au fait des percées en éducation grâce aux articles rédigés par des membres du personnel, des collaborateurs et des membres de l'Ordre. Chaque numéro met en vedette des enseignantes et enseignants qui se sont démarqués par leurs pratiques exemplaires à l'échelle provinciale ou nationale. La revue permet ainsi de faire connaître leurs points de vue et de prodiguer des conseils en enseignement.

La section Autoréglementation témoigne du souci de l'Ordre de travailler dans la transparence. Les membres de la profession et du public peuvent y lire les rapports du conseil et s'informer des activités des divers comités, qu'il s'agisse des rapports sur l'agrément de cours de formation à l'enseignement ou de sommaires des audiences disciplinaires, lesquels jouent un rôle central dans l'autoréglementation de la profession.

En 2006, tous les membres de l'Ordre ont reçu la version révisée des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante avec la revue.

Cette année, la revue a connu une année charnière : les revenus publicitaires ont dépassé la barre du million de dollars. *Pour parler profession / Professionally Speaking* – moyen efficace d'atteindre les membres – est ainsi devenue encore plus rentable. En 2006, le coût annuel par membre pour les quatre numéros, y compris les frais d'envoi, était d'environ 2,07 \$.

En juin, l'Ordre a publié un numéro spécial de 28 pages voué aux élections du conseil, y compris un encart de huit pages, un formulaire de mise en candidature et tous les détails pertinents. Le ministère de l'Éducation a accepté de rembourser les frais supplémentaires directement liés à la production et à l'expédition de ce numéro spécial, soit un peu plus de 150 000 \$.

Le numéro de septembre incluait des renseignements biographiques et autres sur chaque candidat éligible, tandis que le numéro de décembre détaillait les résultats des élections. On y trouvait aussi la biographie des nouveaux membres du conseil.

Régie

Comités des mises en candidature, des élections et d'assurance de la qualité

Trois des comités de l'Ordre font en sorte que l'organisme remplit son mandat de façon transparente et responsable : le comité de mises en candidature, qui prépare une liste de candidats qui siégeront aux comités; le comité d'assurance de la qualité, qui évalue l'Ordre et ses initiatives; et le comité des élections.

Le comité des élections est un comité spécial du conseil qui examine la réglementation et les processus relatifs aux élections du conseil de l'Ordre.

En 2006, le comité a formulé des recommandations sur le Règlement 293/00 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Les modifications adoptées en juin prévoyaient l'ajout de six postes régionaux ouverts au personnel enseignant. Elles modifiaient également les critères d'admissibilité et les exigences relatives aux communications.

Ce comité a également supervisé le quatrième scrutin de l'Ordre depuis sa création en 1997.

Grâce à notre site web, les membres pouvaient accéder à leur bulletin de vote personnalisé et voter en ligne entre le 5 septembre et le 24 octobre. Le système de vote en ligne était disponible dans l'internet, 24 heures sur 24.

Le comité a élaboré un plan de communication pour offrir aux membres davantage de renseignements sur les élections et les candidatures, et pour encourager la participation. Bien que 89 candidats se soient présentés, soit deux fois plus qu'en 2003, seuls 5,5 pour 100 des membres ont voté. Le comité cherche donc d'autres moyens d'encourager la participation aux prochaines élections du conseil.

Après les élections, le comité des mises en candidature (un autre comité spécial du conseil) a formulé des recommandations sur l'élection aux postes de président, de vice-président et de membre de chaque comité permanent ou spécial, qu'il soit prévu par la loi ou par la réglementation. Cette année, ce comité a également fait des recommandations pour combler les postes vacants et pour veiller à ce que chaque comité soit formé de membres élus et nommés.

Le 14 décembre 2006, Deloitte & Touche, cabinet de vérificateurs, a émis son opinion sur le processus d'élaboration de la liste électorale, du dépouillement des votes et de la tabulation.

Comité des élections (à partir de novembre 2006)

Tanya Roberts
(présidente)
Heather Nagy
(vice-présidente)
Gord Hough
Garry Humphreys
Pauline Smart

Comité des élections (jusqu'au 8 novembre 2006)

Gord Hough
(président)
Elizabeth Papadopoulos
(vice-présidente)
Anne Marie Levesque
Gail Lilley
(jusqu'en septembre)
Janet Ouellette

Comité des mises en candidature (à partir de novembre 2006)

Laura Featherstone
(présidente)
Danny Anckle
(vice-président)
Bill Matheson
Jacques Tremblay
Hanno Weinberger



Brad Dillabaugh

Brad Dillabaugh est membre de l'Ordre depuis 2003. Il enseigne l'immersion française aux élèves de 4^e année à l'école publique Parkwood Hills de Nepean. Il se souvient d'un élève qui avait de la difficulté à s'exprimer par écrit et à planifier ses travaux.

«Lors d'un projet intitulé Mon Restaurant, les élèves devaient créer un restaurant de leur choix en incluant la distribution et l'analyse de quelques sondages sur le genre de cuisine, le menu, l'ambiance et la gestion. Cet élève a progressé rapidement, car il avait l'occasion d'adopter une approche personnelle et créative. Il était enfin motivé!

Il voulait vraiment écrire et a produit des textes comprenant des phrases complexes, intéressantes, et originales. Il était fier de présenter son projet à la classe.»



Le comité d'assurance de la qualité est également un comité spécial du conseil. Il évalue l'Ordre et ses initiatives, et présente ses conclusions au conseil.

Instauré par le conseil en 1998, il voit à ce que l'Ordre protège de façon efficace l'intérêt du public et respecte ses 11 objets ou objectifs, tel que le stipule la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

En 2006, le comité a conclu une révision échelonnée sur trois ans de la façon dont l'Ordre remplit ses objets, et a soumis un rapport au conseil à sa réunion de mars. Dans ce rapport, on encourage l'Ordre et son personnel à s'appuyer sur le succès de ses consultations menées lors d'initiatives telles que la révision des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et la révision des qualifications requises pour enseigner.

Comité des mises en candidature (jusqu'au 8 novembre 2006)

Nancy Hutcheson
(présidente)
Danny Anckle
(à partir de juin)
Suzanne De Froy
Bill Matheson
Howard Ramcharan
Patrick Slack
(jusqu'en avril)

Comité d'assurance de la qualité (à partir de novembre 2006)

Sharon Young Kipp
(présidente)
Jacques Pavese
(vice-président)
Gord Hough
Michael Lesperance
Bill Matheson

Comité d'assurance de la qualité (jusqu'au 8 novembre 2006)

Paul Brazeau
(président)
Gord Hough
Bill Matheson
Amin Saab
Hilda Watkins



Paola Celis Ferguson

Paola Ferguson enseigne les sciences et la biologie aux élèves de 9^e et de 10^e année à l'école secondaire catholique St. Mary's de Toronto. Avant de devenir membre de l'Ordre en 2005, une élève lui avait déjà enseigné une leçon importante.

Cette élève paraissait toujours triste et avait de la difficulté à se concentrer sur son travail. Quand M^{me} Ferguson lui demandait comment elle allait, elle répondait toujours «bien» d'une voix éteinte.

«En l'approchant personnellement, j'ai pu établir une relation de confiance avec elle. Après un certain temps, elle m'a raconté son histoire : le village d'où elle venait avait été brûlé, elle avait failli mourir et perdre sa famille.

Je l'ai aidée avec ses travaux scolaires, mais je l'ai aussi aidée à gérer cette expérience traumatisante. Elle m'a montré ce qu'était la force. Je ne l'oublierai jamais.»

Normes pour une pratique efficace

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les Normes de déontologie de la profession enseignante et les Normes d'exercice de la profession enseignante expriment clairement les objectifs et les aspirations de la profession en Ontario.

Normes révisées

Le conseil a approuvé les normes d'exercice et de déontologie à sa réunion du 8 juin, à la suite d'une révision qui a tenu compte de l'opinion de quelque 10 000 membres de l'Ordre, partenaires en éducation, parents, étudiants et autres membres du public.

Le contenu et l'orientation des normes révisées ont changé, puisque les normes de déontologie insistent maintenant davantage sur deux séries de normes. Les 12 éléments clés sont maintenant formulés en quatre principes éthiques – empathie, respect, confiance et intégrité – qui orientent la profession et fournissent des assises aux normes d'exercice.

La révision des normes d'exercice a entraîné l'inclusion de dimensions importantes qui sont essentielles à une pratique professionnelle efficace. Les normes mettent l'accent sur le professionnalisme, la collaboration, le partage des responsabilités et l'apprentissage autogéré, auxquels on a ajouté les concepts d'enseignants en tant que modèles, mentors et leaders.

Normes : enseignement et recherche

Afin de remplir son mandat d'«établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie» et de «prévoir la formation continue des membres», le comité

des normes d'exercice de la profession et d'éducation a contribué à l'élaboration d'un curriculum de formation à l'enseignement et de ressources pédagogiques pour faciliter l'intégration des normes. *Vivre les normes au quotidien* est une ressource multimédia préparée en collaboration avec des membres et destinée à appuyer la formation à l'enseignement, une pratique éthique, l'insertion professionnelle, le développement du leadership et le perfectionnement professionnel.

L'Ordre a également entrepris une série de forum régionaux pour présenter les normes révisées tant au public qu'aux membres de la profession enseignante.

En 2006, l'Ordre a produit des articles de recherche sur les normes qui ont reçu des éloges dans le monde de l'éducation : «Enhancing the Relevancy of Teacher Education Policy, Case Commentary: Preparing for the Future, Ethics and the Teaching Profession», et «Curriculum and Pedagogical Resources for Teacher Education».

Plus de 2 000 membres ont assisté à des forums sur les normes dans le cadre de cours menant à une qualification additionnelle, du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, ainsi que des programmes de perfectionnement professionnel et de leadership offerts par les conseils scolaires.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation (à partir de novembre 2006)

Nick Forte
(président)
Tianna Travaglini-Babic
(vice-présidente)
Brian Doubleday
Peter Joong
Ruth Ann Penny
Garry Humphreys
Michael Lesperance
Pauline Smart
Don Watson

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation (jusqu'au 8 novembre 2006)

Jennifer Pitt
(présidente)
Suzanne De Froy
(vice-présidente)
Ted Coulson
Nick Forte
Garry Humphreys
Nancy Hutcheson
Bill Matheson
Patrick Slack
(jusqu'en avril)
Pauline Smart
(à partir de juin)
Don Watson



Cara Rybar Celinski

Membre de l'Ordre depuis 2003, Cara Celinski enseigne l'immersion française aux élèves de 3^e année à l'école élémentaire catholique St. Bernard de Thunder Bay. À ce titre, elle affirme qu'il est parfois difficile de trouver des livres écrits en français appropriés pour ses élèves. Les efforts qu'elle déploie en valent toutefois la peine.

«J'avais décidé d'écrire mes propres histoires pour mes élèves. Bien que ce soit un travail de longue haleine, j'ai obtenu le résultat escompté. J'espère que cela inspirera mes élèves et les encouragera à écrire aussi. Une de mes élèves s'est écriée "Je ne serai pas capable de le faire!" Quelques minutes plus tard, après une leçon basée sur John A. Van de Walle, son visage s'est éclairé. "Maintenant, je peux le faire!" Ces mots sont doux à mes oreilles!»

Recueil de cas

L'Ordre a élaboré un nouveau *Guide de ressources pédagogiques*, conçu pour accompagner le recueil de cas intitulé *Des vertes et des pas mûres : Guide de réflexion sur les imprévus de la vie enseignante*.

Destinés à la formation à l'enseignement et au perfectionnement professionnel, ces ouvrages ont reçu un accueil favorable.

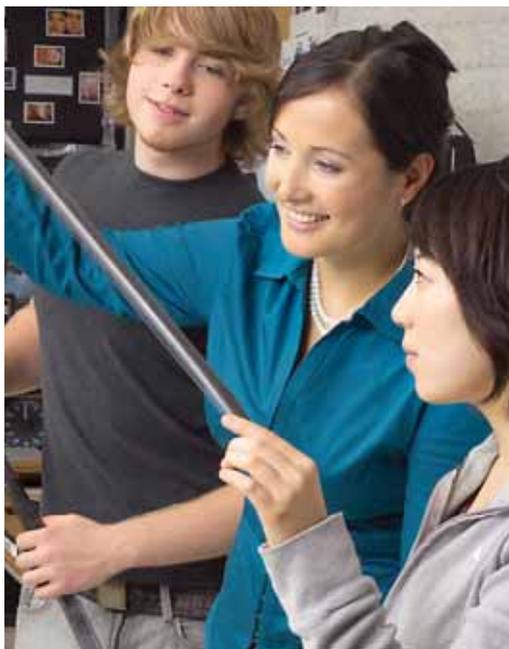
«Ce recueil de 13 cas réels et variés peut se révéler particulièrement utile tant aux enseignants débutants qu'aux enseignants expérimentés et aux formateurs», a écrit André A. Obadia, professeur émérite de l'Université Simon Fraser.

Trousse de ressources sur les normes

Tout au long de 2006, les pédagogues de l'Ontario ont continué d'utiliser la trousse de ressources sur les normes que l'Ordre a élaborée pour mieux faire comprendre les normes. Cette ressource reflète maintenant les normes révisées.

Appuyer la profession dans le monde

Les pédagogues de l'extérieur de la province tirent profit des initiatives de l'Ordre comme la trousse de ressources sur les normes et le



recueil de cas. Ce faisant, ils influencent l'évolution de la formation à l'enseignement dans d'autres parties du Canada et d'autres territoires de langue française et de langue anglaise. Les programmes de formation à l'enseignement de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, ainsi que de la Chine, des États-Unis, de la France et d'Israël utilisent la trousse de ressources sur les normes. C'est une belle façon de démontrer que le travail de l'Ordre est applicable et pertinent dans toutes les régions où l'enseignement efficace est valorisé.

Connaissances et habiletés pour les classes d'aujourd'hui

Comité d'agrément

Il existe un lien direct entre la formation des pédagogues et l'enseignement que les élèves reçoivent.

Nous voulons des personnes compétentes, qualifiées et désireuses de transmettre leur passion de l'apprentissage aux élèves. Une telle qualité d'enseignement repose sur une formation de premier ordre qui permet de construire sa carrière sur des assises solides et donne l'occasion de suivre des cours de formation continue adaptés au programme d'études de l'Ontario.

Le comité d'agrément veille à la qualité des programmes ontariens de formation à l'enseignement et des cours menant à une qualification additionnelle. Il est chargé de l'agrément et de la révision périodique des programmes de formation à l'enseignement.

L'Ordre revoit chaque programme tous les cinq ans aux fins d'agrément afin de s'assurer qu'il répond aux exigences réglementaires. L'Ordre doit également agréer les nouveaux programmes avant l'admission des premiers étudiants.

Sous-comités d'agrément

Un sous-comité composé d'au moins six personnes, dont au moins une nommée par l'établissement qui offre le programme faisant l'objet de l'examen, procède à l'étude de la demande d'agrément. Il s'assure que l'établissement respecte les 15 exigences stipulées dans la réglementation. Les membres du sous-comité se rendent sur place, mènent des entrevues et examinent la documentation fournie pour analyser le cadre conceptuel du programme, le contenu des cours, l'intégration de la théorie à la pratique, les méthodes d'évaluation, la dotation en personnel et les stages. La conformité du programme aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre fait partie des éléments évalués.

Puisque le nombre de programmes de formation à l'enseignement a augmenté, la charge de travail du comité d'agrément et de ses sous-comités s'est accrue d'autant.

Agrément d'anciens et de nouveaux programmes

En 2006, l'Ordre a renouvelé l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de l'Université Lakehead et de l'Université Western Ontario.

Il a également agréé trois nouveaux programmes : un programme concomitant de l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto; un programme consécutif aux cycles primaire et moyen de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario; et un programme pour les cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur de la faculté d'éducation de l'Université Niagara, offert dans la région du Grand Toronto.

Qualifications additionnelles

Les cours et programmes menant à une qualification additionnelle sont l'option la plus attrayante de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant de la province. Les membres de l'Ordre ont suivi plus de 30 000 cours en 2006, ce qui leur a permis d'améliorer leur pratique.

Nombre d'entre eux sont disponibles un peu partout dans la province, et de plus en plus de fournisseurs offrent des cours à distance. L'Ordre a passé en revue quelque 500 demandes d'agrément de plus de 20 fournisseurs.

Comité d'agrément (à partir de novembre 2006)

Gord Hough
(président)
Ruth Ann Penny
(vice-présidente)
Danny Anckle
Laura Featherstone
Peter Joong
Anne Marie Levesque
Jacques Pavési
Amin Saab
Don Watson

Comité d'agrément (jusqu'au 8 novembre 2006)

Iain Munro
(président)
Anne Vinet-Roy
(vice-présidente)
Danny Anckle
(à partir de juin)
Paul Brazeau
Suzanne De Froy
Gordon Hough
Anne Marie Levesque
Patrick Slack
(jusqu'en avril)
Eileen Walker
(jusqu'en septembre)
Don Watson

Interjeter appel des décisions de l'Ordre

Comité d'appel des inscriptions et comité d'appel de l'agrément

Chaque année, l'Ordre accorde l'autorisation d'enseigner à plus de 11 000 personnes supplémentaires. Mais tout nouveau postulant ne répond pas nécessairement aux exigences fixées par la législation ontarienne.

Pour assurer l'impartialité et continuer de mériter la confiance du public, l'Ordre permet aux postulantes et postulants d'interjeter appel quand le registrateur décide de ne pas délivrer de carte de compétence ou choisit de l'assortir de conditions.

L'Ordre a le pouvoir de refuser d'agréer les programmes de formation des facultés d'éducation de l'Ontario, d'imposer des conditions ou de retirer un agrément. Les établissements peuvent interjeter appel de la décision si l'on a refusé d'agréer leur programme de formation à l'enseignement. L'appel sera jugé par le comité d'appel de l'agrément.

Comité d'appel des inscriptions

Ce comité entend les appels des personnes qui n'ont pas reçu l'autorisation d'enseigner ou dont la carte de compétence est assortie de conditions.

«Le comité sert de tribune impartiale à ceux qui croient que la décision a été prise de façon non éclairée ou que d'autres renseignements doivent être pris en considération, souligne Dean Favero, président du comité d'appel des inscriptions. Il est essentiel de pouvoir disposer d'un comité d'appel transparent et impartial.»

En 2006, le comité a entendu 38 appels.

Décisions portées devant le comité d'appel des inscriptions

Motif	Total
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques	22
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance	4
Le diplôme n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	3
Ni le diplôme ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	2
Ne répond pas aux exigences en matière de compétence linguistique	1
Appel de conditions assorties à la carte de compétence	1
Retrait	1
Autre	4
Total	38

En plus des refus relatifs aux exigences liées aux études postsecondaires et à la formation professionnelle, 16 postulantes et postulants ne répondaient pas aux exigences relatives à la compétence linguistique.

Résultats des appels

Maintien de la décision initiale	21
Renversement de la décision initiale	4
Modification de la décision initiale	12
Autre	1
Total	38

Comité d'appel des inscriptions (à partir de novembre 2006)

Dean Favero
(président)
Bill Matheson
(vice-président)
Helen Fox
Pauline Smart
Jacques Pavese

Comité d'appel des inscriptions (jusqu'au 8 novembre 2006)

Janet Ouellette
(présidente)
Ted Coulson
(vice-président à partir de septembre)
Bill Matheson
Pauline Smart
Jacques Tremblay

Comité d'appel de l'agrément (à partir de novembre 2006)

Brian Doubleday
(président)

John Tucker
(vice-président)

Helen Fox

Andrew Kane

Tanya Roberts

Comité d'appel de l'agrément (jusqu'au 8 novembre 2006)

Elizabeth Papadopoulos
(présidente)

Ted Coulson
(vice-président)

Amin Saab

Pauline Smart
(à partir de juin)

Hilda Watkins

En plus de se prononcer sur les appels, le comité étudie les projets de législation, dont le projet de loi sur l'accès équitable aux professions réglementées, qui oblige les organismes d'autoréglementation à faciliter l'accès au marché du travail ontarien aux professionnels formés à l'étranger.

Par l'entremise du processus législatif, le comité soumet des recommandations au conseil de l'Ordre et lui fait part des répercussions possibles. Ainsi a-t-on élaboré la réponse de l'Ordre au projet de loi.

«Nous sommes heureux de noter que les meilleures pratiques de la profession enseignante en matière d'inscription ont servi à élaborer cette nouvelle loi», déclare M. Favero.

Comité d'appel de l'agrément

Le rôle de ce comité est de juger les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont la candidature a été refusée ou l'agrément, assorti de conditions.

Son rôle est d'assurer que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel est juste en permettant aux personnes qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision. Il n'y a eu aucun appel d'agrément en 2006.

Recevoir les plaintes et mener des enquêtes

Comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle

Trois comités traitent les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante. Le comité d'enquête examine les documents liés à toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes qui lui sont acheminées et qui sont liées à des cas de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, mène des audiences sur les plaintes liées à l'incapacité.

Des panels d'au moins trois membres rendent des décisions en tenant compte des données et des preuves pertinentes. Les panels sont formés de membres du conseil qui ont été élus et nommés, et peuvent inclure une personne dont le nom paraît sur la liste de membres potentiels.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 500 plaintes du public et de la profession à l'endroit de ses membres; 75 pour 100 d'entre elles sont réglées au sein de l'école ou du conseil.

Sur réception d'une plainte officielle liée à une faute professionnelle, à de l'incompétence ou à de l'incapacité, l'Unité des enquêtes examine le cas en fonction de la décision du comité d'enquête. Le personnel de l'Ordre présente au comité les données recueillies pendant l'enquête.

En 2006, le comité d'enquête a reçu 150 plaintes officielles.

Le comité d'enquête peut ensuite :

- juger qu'une plainte ne porte pas sur une question d'inconduite professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle

- conclure que la plainte est frivole ou vexatoire ou constitue un abus de procédure
- décider de ne pas poursuivre les procédures
- donner un avertissement ou faire une réprimande au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du Programme de règlement à l'amiable
- adresser la plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Cette année, 58 des 150 plaintes ont fait l'objet d'une audience disciplinaire et cinq ont été présentées au comité d'aptitude professionnelle. Le comité a ratifié 36 protocoles d'entente conclus par l'entremise du règlement à l'amiable.

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête lui achemine. Un panel du comité de discipline qui reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence peut prendre les mesures suivantes :

Comité d'enquête (à partir de novembre 2006)

Paul Brazeau
(président)
Henry Tyndorf
(vice-président)
Brian Doubleday
Nick Forte
Garry Humphreys
Michael Lesperance
Anne Marie Levesque
Heather Nagy
Sharon Young Kipp

Comité d'enquête (jusqu'au 8 novembre 2006)

Elizabeth Papadopoulos
(présidente)
Iain Munro
(vice-président)
Paul Brazeau
Nick Forte
Gord Hough
Garry Humphreys
Andrew Kane
Bill Matheson
(à partir de juin)
Jennifer Pitt
Patrick Slack
(jusqu'en avril)

Comité de discipline (à partir de novembre 2006)

Jacques Tremblay
(président)
Tianna Travaglini-Babic
(vice-présidente)
Danny Anckle
Gabrielle Blais
Don Cattani
Dean Favero
Rosemary Fontaine
Brent Hamelin
Annilee Jarvis
Lynne Mastin
Amin Saab
John Tucker
John Wells

Comité de discipline (jusqu'au 8 novembre 2006)

Ted Coulson
(président)
Nancy Hutcheson
(vice-présidente)
Danny Anckle
(à partir de juin)
Gabrielle Blais
Don Cattani
Rosemary Fontaine
Normand Fortin
(jusqu'en mai)
Marilyn A. Laframboise
Lynne Mastin
Janet Ouellette
Jacques Tremblay
Amin Saab
Anne Vinet-Roy
Eileen Walker
(jusqu'en septembre)

- ordonner au registrateur de révoquer son certificat d'inscription et sa carte de compétence
- ordonner au registrateur de suspendre son certificat d'inscription et sa carte de compétence pour une période d'au plus deux ans
- ordonner au registrateur d'assortir sa carte de compétence de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une pénalité soit différée pendant une période déterminée et que la pénalité ne soit pas imposée s'il remplit les conditions précisées au cours de cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- lui ordonner de se présenter devant le comité pour recevoir une réprimande, un avertissement ou du counseling
- lui imposer une amende d'au plus 5 000 \$
- faire publier l'ordonnance, dans son intégrité ou d'une façon sommaire, avec ou sans le nom du membre, dans la revue officielle de l'Ordre
- déterminer un montant à payer.

Le comité de discipline a mené 53 audiences publiques en 2006. Il a ordonné au registrateur de révoquer neuf cartes de compétence et d'en suspendre sept.

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale et physique du membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles ou si sa carte de compétence doit être assortie de conditions ou de restrictions. Ces audiences se font à huis clos.

Si le comité détermine que le membre est frappé d'incapacité, il peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

- ordonner au registrateur de révoquer son certificat d'inscription et sa carte de compétence
- ordonner au registrateur de suspendre son certificat d'inscription et sa carte de compétence pour une période d'au plus deux ans
- ordonner au registrateur d'assortir sa carte de compétence de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une pénalité soit différée pendant une période déterminée et que la pénalité ne soit pas imposée s'il remplit les conditions précisées au cours de cette période.

En 2006, le comité a mené six audiences ayant abouti à l'ajout, par le registrateur, de conditions ou de restrictions à des cartes de compétence.



Règlement à l'amiable

L'Ordre a mis sur pied le règlement à l'amiable, un programme volontaire conçu pour faciliter le règlement de certaines plaintes quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables. Les parties peuvent se prévaloir du programme à toutes les étapes du processus de règlement d'une plainte. Il peut offrir une solution de rechange à une enquête ou à une audience contestée.

Consultation

En 2006, l'Ordre a poursuivi sa collaboration avec les intervenants pour mieux faire comprendre le rôle de la Division des enquêtes et des audiences.

L'Ordre continue de rencontrer des représentants des associations de directions d'école, des fédérations d'enseignantes et d'enseignants et d'autres organismes afin d'échanger des renseignements qui aideront les membres à respecter les limites entre enseignants et élèves. Les séances portent sur les questions d'actualité, le comportement professionnel et les stratégies de règlement de plainte.

Comité d'aptitude professionnelle (à partir de novembre 2006)

Rosemary Fontaine (présidente)
Hanno Weinberger (vice-président)
Gabrielle Blais
Lynne Mastin
Tanya Roberts
Jacques Tremblay
John Tucker

Comité d'aptitude professionnelle (jusqu'au 8 novembre 2006)

Don Cattani (président)
Anne Vinet-Roy (vice-présidente)
Gabrielle Blais
Rosemary Fontaine
Gail Lilley (jusqu'en septembre)
Lynne Mastin
Janet Ouellette
Amin Saab (à partir de juin)

Statistiques sur les plaintes déposées en 2006

	Nombre
Plaintes du registrateur, y compris les avis des conseils scolaires	146
Membres de l'Ordre	27
Membres du public	56
Total	229

Nature des plaintes en 2006¹

Faute professionnelle	Nombre
Mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif	119
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	56
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	25
Inobservation des normes de la profession	23
Infraction à une loi – aptitude à détenir une carte de compétence	21
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	16
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	11
Falsification de dossier	9
Divulgaration inappropriée de renseignements concernant un élève	8
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	5
Exercice de la profession sous l'effet d'une substance intoxicante	2
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fautive, irrégulière ou trompeuse	2
Défaut de tenir les dossiers requis	1
Présentation de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	1
Utilisation inappropriée d'un titre	1

Incompétence

Manque de compétence	15
Manque de jugement	12
Manque de connaissance	12
Indifférence pour le bien-être d'un élève	5

Incapacité

État mental ou maladie mentale	2
État physique ou maladie	2
Total	348

Comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	28
Question renvoyée au comité de discipline	58
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle	5
Question renvoyée au comité de discipline par le comité exécutif ²	0
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif ²	0
Question non renvoyée	13
Avertissement ou réprimande en personne	0
Avertissement ou réprimande par écrit	10
Plaintes réglées à l'amiable	36
Plaintes retirées ou abandonnées	25
Total	175

Comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Révocation	9
Suspension	7
Réprimande	12
Avertissement	2
Counseling	0
Démission / annulation	2
Conditions ou restrictions	0
Annulation de l'avis d'audience ³	20
Non coupable	0
Refus de remise en vigueur	1
Total	53

Comité d'aptitude professionnelle

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Conditions ou restrictions	6
Annulation de l'avis d'audience	0
Total	6

Règlement à l'amiable

Ratifications de protocoles d'entente par le comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Démission / annulation ⁴	2
Réprimande	3
Avertissement	18
Retraite / engagement (à ne pas tenter de se réinscrire)	0
Conditions ou restrictions	13
Total	36

Ratifications de protocoles d'entente par le comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Révocation	0
Suspension	0
Réprimande	1
Avertissement	2
Conditions ou restrictions	0
Annulation de l'avis d'audience	3
Total	6

¹ Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.

² Les plaintes renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.

³ Avec ou sans démission, annulation de la carte et ajout de conditions et de restrictions.

⁴ L'annulation et la révocation ont pour effet d'empêcher un membre d'obtenir un emploi exigeant le certificat d'inscription et la carte de compétence.

Situation financière en 2006

Les vérifications et les responsabilités du comité des finances s'étendent sur toute l'année. Le comité rédige périodiquement les plans et rapports budgétaires à court et à long terme, qui font état des dépenses et des revenus par rapport au budget approuvé. Il supervise les vérifications et la préparation des états financiers vérifiés en respectant les meilleures pratiques de publication de l'information financière des organismes sans but lucratif.

Le comité des finances a fixé des objectifs pour le financement des services, afin que les frais demeurent raisonnables et que la stabilité financière de l'Ordre soit assurée par l'accumulation de réserves.

L'excédent des produits sur les charges pour l'exercice 2006 était de 855 000 \$ alors qu'il était de 705 000 \$ en 2005. Bien que la cotisation annuelle et les droits d'inscription soient demeurés les mêmes, les revenus ont augmenté, car l'Ordre comptait davantage de membres et a reçu plus de demandes d'inscription cette année. De fortes recettes publicitaires pour la revue *Pour parler profession / Professionally Speaking* ont aussi contribué à l'excédent budgétaire.

Le budget de 2006, préparé en septembre 2005, s'établissait à 25 466 000 \$, avec un déficit prévu de 1 659 000 \$ que nous comptons financer à l'aide de l'affectation pour la stabilisation de la cotisation. L'Ordre a toutefois réalisé un excédent de 855 000 \$,

ce qui a fait croître le budget de 2 514 000 \$, dont plus de la moitié provenait de revenus plus élevés que prévu.

La cotisation est la principale source de financement de l'Ordre. Le nombre de cotisants a atteint 207 231 en 2006, les classes accueillant toujours de nouveaux enseignants. Cela a permis d'accumuler 450 000 \$ de plus que prévu. Au 31 décembre 2006, l'Ordre comptait 206 859 membres en règle.

Les éléments suivants ont entraîné des économies importantes : l'embauche de personnel contractuel pour l'élaboration de logiciels importants a été reportée à 2007; la réduction de la quantité de travail des panels d'agrément et la diminution des frais de soutien au fonctionnement.

En septembre, le conseil a approuvé le virement de 4 000 000 \$ de l'affectation à la stabilisation de la cotisation vers l'affectation à la stabilisation du coût des locaux. Il destine ainsi les sommes imprévues accumulées à l'achat possible d'un édifice en 2011. Ce projet avait été avancé par le conseil en 2005.

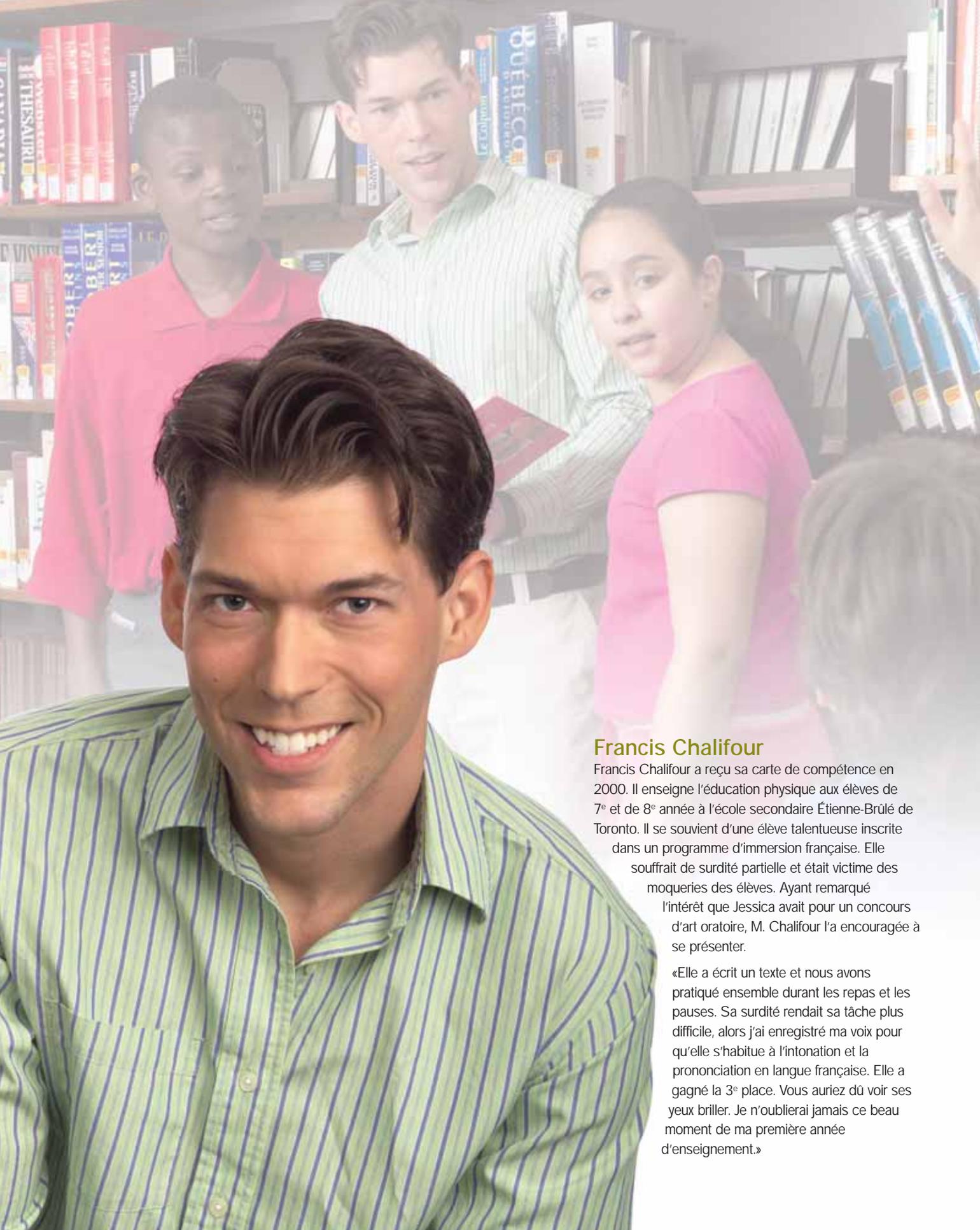
Le conseil a approuvé la suggestion du comité des finances de transférer l'excédent de 855 000 \$ à l'affectation pour la stabilisation de la cotisation des capitaux propres et comptes de réserve.

Comité des finances (à partir de novembre 2006)

Andrew Kane
(président)
John Wells
(vice-président)
Brent Hamelin
Heather Nagy
John Tucker

Comité des finances (jusqu'au 8 novembre 2006)

Andrew Kane
(président)
Elizabeth Papadopoulos
(vice-présidente)
Norm Fortin
(jusqu'en mai)
Garry Humphreys
(à partir de juin)
Marilyn A. Laframboise
Howard Ramcharan



Francis Chalifour

Francis Chalifour a reçu sa carte de compétence en 2000. Il enseigne l'éducation physique aux élèves de 7^e et de 8^e année à l'école secondaire Étienne-Brûlé de Toronto. Il se souvient d'une élève talentueuse inscrite dans un programme d'immersion française. Elle souffrait de surdité partielle et était victime des moqueries des élèves. Ayant remarqué l'intérêt que Jessica avait pour un concours d'art oratoire, M. Chalifour l'a encouragée à se présenter.

«Elle a écrit un texte et nous avons pratiqué ensemble durant les repas et les pauses. Sa surdité rendait sa tâche plus difficile, alors j'ai enregistré ma voix pour qu'elle s'habitue à l'intonation et la prononciation en langue française. Elle a gagné la 3^e place. Vous auriez dû voir ses yeux briller. Je n'oublierai jamais ce beau moment de ma première année d'enseignement.»

Reddition de comptes

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit

régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté dans les pages suivantes.



Rapport des vérificateurs

Le 12 avril 2007

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2006, ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s. r. l.

Comptables agréés

États financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	761	1 187
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	17 888	16 253
Comptes débiteurs	553	398
Charges payées d'avance	45	-
	19 247	17 838
Charges reportées – élections (note 2)	282	22
Immobilisations corporelles (note 3)	4 416	5 172
	23 945	23 032
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 173	2 900
Produits reportés	1 051	837
	4 224	3 737
Apport reporté pour dépenses en immobilisations	1 105	1 331
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux [note 6 a)]	1 172	1 375
	6 501	6 443
CAPITAUX PROPRES (NOTE 4)		
Investissement en immobilisations corporelles	2 139	2 466
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	5 383	5 056
Affectation à la stabilisation de la cotisation	3 422	6 567
Affectation à la stabilisation du coût des locaux	6 000	2 000
Solde non affecté	500	500
	17 444	16 589
	23 945	23 032

État consolidé des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	21 565	20 894
Autres droits	2 951	2 846
Publicité	1 001	850
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	226	298
Projets spéciaux	106	101
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	778	762
Intérêts et produits divers	996	656
	27 623	26 407
CHARGES		
Rémunération des salariés	13 999	13 267
Conseil et comités	665	470
Prestation de services aux membres	2 619	2 467
Questions professionnelles	427	514
Enquêtes et audiences	2 071	1 914
Soutien au fonctionnement	4 686	4 481
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	778	762
Amortissement	1 523	1 827
	26 768	25 702
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	855	705

Au nom de conseil,

Don Cattani

Don Cattani

Président du conseil

Brian P. McGowan

Brian P. McGowan

Registreur et chef de la direction

État consolidé des capitaux propres, exercice terminé le 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

		Affectations internes				2006	2005
	Investissement en immobilisations corporelles \$ (note 5)	Affectation au fonds de roulement \$	Affectation à la stabilisation de la cotisation \$	Affectation à la stabilisation du coût des locaux \$	Solde non affecté \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice	2 466	5 056	6 567	2 000	500	16 589	15 884
Virements interfonds au 30 septembre	-	-	(4 000)	4 000	-	-	-
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	-	-	855	855	705
Investissement – en immobilisations corporelles – après amortissement	(327)	-	-	-	327	-	-
Virements interfonds au 31 décembre	-	327	855	-	(1 182)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 139	5 383	3 422	6 000	500	17 444	16 589

État consolidé des flux de trésorerie, exercice terminé le 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	2006 \$	2005 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	855	705
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 482	1 762
Amortissement des charges reportées – élections	41	65
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(203)	(256)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(226)	(298)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(155)	(33)
Charges payées d'avance	(45)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	273	(457)
Produits reportés	214	438
	2 236	1 926
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme, montant net	(1 635)	(1 920)
Achat d'immobilisations corporelles	(726)	(591)
Charges – élections	(301)	-
	(2 662)	(2 511)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(426)	(585)
Encaisse au début de l'exercice	1 187	1 772
Encaisse à la fin de l'exercice	761	1 187

1. MANDAT DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent la situation financière de l'Ordre, ainsi que de la Fondation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, placée sous son entière responsabilité. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – élections

L'élection du conseil a normalement lieu tous les trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties sur la durée du mandat des membres élus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Ordinateurs	33 1/3 % par année
Mobilier et matériel	10 % par année
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

L'Ordre évalue son actif à long terme, y compris les immobilisations corporelles, afin de tenir compte de la perte de valeur chaque fois qu'un fait ou qu'un changement de circonstances indique que la valeur comptable nette de l'actif dépasse la valeur recouvrable nette.

Apport reporté pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit de tiers au titre d'immobilisations corporelles est reporté et constaté comme produit selon les mêmes méthodes que pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

L'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux pendant la durée de ceux-ci et déduit l'amortissement des dépenses locatives, ce qui résulte en un loyer moyen durant le bail.

Impôts sur les bénéfiques

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfiques.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des placements à court terme, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif présentés et sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		
	Coûts	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Mobilier	3 843	2 594	1 249
Matériel de bureau	673	413	260
Ordinateurs	4 990	4 222	768
Améliorations locatives	6 227	4 088	2 139
	<u>15 733</u>	<u>11 317</u>	<u>4 416</u>

Les immobilisations corporelles ont été acquises par l'Ordre pour ses bureaux et salles de conférence du 121, rue Bloor Est.

	2005		
	Coûts	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Mobilier	3 708	2 217	1 491
Matériel de bureau	574	351	223
Ordinateurs	4 498	3 604	894
Améliorations locatives	6 227	3 663	2 564
	<u>15 007</u>	<u>9 835</u>	<u>5 172</u>

4. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Ordre comptent cinq composantes. L'investissement en immobilisations corporelles se rapporte aux immobilisations corporelles de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre compte tenu de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation à la stabilisation de la cotisation afin de limiter le risque d'augmentation de la cotisation dans l'avenir. En 2004, l'Ordre a établi une affectation pour la stabilisation du coût des locaux afin d'accumuler des fonds en prévision de l'échéance des baux en 2012. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre. Au 31 décembre 2006, le conseil de l'Ordre a décidé de maintenir le solde non affecté des capitaux propres à 500 000 \$, l'affectation pour la stabilisation de la cotisation à 3 422 000 \$, l'affectation pour les fonds de roulement à 5 383 000 \$ et l'affectation pour la stabilisation du coût des locaux à 6 000 000 \$.

5. CAPITAUX PROPRES – INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006	2005
	\$	\$
Immobilisations corporelles	4 416	5 172
Moins		
Somme financée par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(1 105)	(1 331)
Somme financée par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(1 172)	(1 375)
	<u>2 139</u>	<u>2 466</u>

6. ENGAGEMENTS

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre trois étages du 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (valeur estimative de 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En 2000 et 2001, l'Ordre a loué un étage supplémentaire. En 2005, le bail signé en septembre 1996 a été modifié de sorte à regrouper, en un seul bail prenant fin le 30 novembre 2012, la totalité de l'espace des quatre étages.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges d'exploitation en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2007	1 896
2008	1 896
2009	1 896
2010	1 896
2011	1 895
Par la suite	1 737
	<u>11 216</u>

b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2007	98
2008	87
2009	32
2010	4
	<hr/>
	221

7. PROJET ENSEIGNER EN ONTARIO

Instauré en 2004, Enseigner en Ontario est un projet financé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il vise à aider les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'enseigner et à décrocher un emploi dans la profession. En 2005, la responsabilité financière du projet a été confiée à Citoyenneté et Immigration Canada. Le programme sera également offert jusqu'au 31 mars 2010. L'Ordre est le principal bénéficiaire de l'entente de financement et a formé un partenariat avec Skills for Change, LASI Compétences mondiales, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Centre des femmes de Windsor – Aide aux immigrantes à l'égard de divers aspects de ce projet. Au 31 décembre 2006, le financement versé en vertu d'Enseigner en Ontario s'élevait à 2 556 870 \$. De cette somme, 2 012 937 \$ ont été utilisés par l'Ordre et ses partenaires. La portion inutilisée a été incluse dans les produits reportés.

8. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses salariés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les enseignants salariés peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. La charge au titre du régime de retraite s'est chiffrée à 741 206 \$ pour l'exercice 2006 (692 885 \$ en 2005).

9. FONDATION DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

En février 2003, l'Ordre établissait un organisme sans but lucratif dans le but de reconnaître et de récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Au moyen de bourses et de prix, la fondation entend appuyer la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et le perfectionnement professionnel des enseignants chevronnés. Les bourses que nous accordons grâce à la générosité de donateurs sont versées directement aux personnes choisies en fonction de critères établis par la fondation.

Tous les ans, en décernant la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson, la fondation s'engage à offrir une aide financière à de futurs enseignants enthousiastes. Nommée en l'honneur du deuxième registrateur de l'Ordre, la bourse contribue à payer 2 000 \$ des droits de scolarité d'un étudiant inscrit à l'une des facultés d'éducation de la province. En 2006, le total des dons versés au titre de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson s'est élevé à 3 891 \$ et la quatrième bourse de 2 000 \$ a été décernée en septembre 2006.

Le conseil d'administration de la fondation est composé du comité exécutif et du registrateur de l'Ordre. Les opérations financières sont consolidées dans les états financiers annuels de l'Ordre.

Statistiques de 2006

Ces données sont tirées du tableau public des membres, des dossiers financiers et des dossiers du Service d'évaluation de l'Ordre.

ADHÉSION À L'ORDRE

		2006		2005	
			%		%
Femmes	francophones	9 052	4,4	8 841	4,4
Femmes	anglophones	139 593	67,5	134 706	67,2
		148 645	71,9	143 547	71,6
Hommes	francophones	3 215	1,5	3 092	1,5
Hommes	anglophones	54 516	26,3	53 313	26,6
		57 731	27,9	56 405	28,1
Non déclarés	francophones	7	< 0,01	7	< 0,01
Non déclarés	anglophones	476	0,2	451	0,2
		483	0,2	458	0,2
Total		206 859*		200 410	

* Au 31 décembre 2006
(membres en règle et ceux dont la carte de compétence est assortie de conditions)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON L'ÂGE

Âge	Hommes				Femmes				Non déclarés	
	2006	%	2005	%	2006	%	2005	%	2006	2005
20-30	7 617	3,7	7 418	3,7	29 571	14,3	28 436	14,2	186	209
31-40	16 010	7,7	15 316	7,6	41 723	20,2	39 131	19,5	201	164
41-50	14 312	6,9	13 857	6,9	34 203	16,5	33 343	16,6	78	71
51-60	15 805	7,6	16 214	8,0	36 150	17,5	36 593	18,3	16	13
> 60	3 987	1,9	3 600	1,8	6 998	3,4	6 044	3,0	2	1
Total	57 731	27,9	56 405	28,1	148 645	71,9	143 547	71,6	483	458

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS

	2006	2005
Diplômés de l'Ontario	8 566	8 235
Ailleurs au Canada	463	565
États-Unis	1 907	1 663
Autres pays	1 481	1 597
Total	12 417	12 060

AUTRES STATISTIQUES

Appels	38	35
Approbations temporaires	1 324	1 356
Ajouts de qualifications additionnelles	36 077	32 557
Équivalences de qualifications additionnelles accordées	296	317

Vous pouvez reproduire ce document, entièrement ou en partie.
Veuillez mentionner la source : Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2007.
Ce rapport annuel est imprimé à l'encre végétale sur papier recyclé après consommation.



Les parents et le public de l'Ontario s'attendent à ce que les personnes qui enseignent aux enfants soient qualifiées et compétentes. Grâce à l'Ordre, les enseignantes et enseignants s'efforcent chaque jour de répondre à ces attentes.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario